

RENCONTRE DU 2 NOVEMBRE 2021

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité de parents du 2 novembre 2021, à 19 h 30, à l'auditorium de l'école Chavigny située au 365, rue Chavigny à Trois-Rivières, à laquelle étaient présents :

PRÉSENCES

Établissement	Représentant(e)s	Substituts
Académie les Estacades	Christiane Cossette	
École alternative Freinet de Trois-Rivières	Patrick Hamel	
École Ami-Joie-et-des-Grès		Nancy Bibeau
École Belle-Vallée	Ménaïk Bleau	
École Chavigny	Julie Saulnier	
École Curé-Chamberland	Mélanie Paquette	
École de la Source		Mathieu Roberge
École de l'Envolée	Shana Myriam Ravary	
École de musique Jacques-Hétu	Catherine Benoît	
École de Pointe-du-Lac	Martyne Levasseur	
École des Bâtisseurs		Frédéric Masson
École du Bois-Joli		Mathieu Desjardins
École du Versant-de-la-Batiscan	Patricia Bertrand	
École intégrée des Forges	Geneviève Allard	
École Jacques-Buteux	Patrick Wanko	
École Lavolette	Catherine Blais	Jeannine Yayi Muzengo
École le Tremplin	Marie-Eve Martel	
École les Terrasses		Justine Henry
École Madeleine-De Verchères	Sabrina Girard	
École Marguerite-Bourgeois	Marilyne Houle-Charette	
École Marie-Leneuf	Maria Lira	Mélissa Larose
École Mond'Ami	Caroline Julien	
École primaire de Louiseville	David Lafrance	
École primaire de l'Académie-Sportive	Kathleen Dubé	
EPEI — Secteur Centre	Cindy Champagne	
EPEI – Secteur-Est	Valérie Lupien	

Établissement	Représentant(e)s	Substituts
École Richelieu	Serge Simard	
École Saint-François-d'Assise	Jessica Germain	
École Saint-Philippe	Mélissa Jalbert	
École Saint-Pie-X	Catherine Gosselin	
École secondaire des Pionniers	Marie-Ève Francoeur	
École secondaire l'Escale	Daniel Lamer	

ABSENCES

Établissement
Comité EHDA
Collège de l'Horizon
École aux Deux-Étangs
École de la Solidarité
École de Yamachiche-Saint-Léon
École des Champs-et-Marées
École Dollard
École Louis-de-France
École Notre-Dame-du-Rosaire
École Saint-Paul

1. MOT DE BIENVENUE

Madame Julie Saulnier, présidente, souhaite la bienvenue à tous les représentants et les remercie de leur présence.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum est constaté.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Rapport du protecteur de l'élève 2020-2021
Monsieur Guy Aublet, protecteur de l'élève
5. Lancements de consultation :
 - Critères d'admission et d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire — Année scolaire 2022-2023

- Services éducatifs dispensés dans les écoles primaires et secondaires 2022-2023

Madame Sophie Houle, directrice des Services éducatifs

6. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2021
7. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2021
8. Désignation d'un nouvel administrateur — Explication de la démarche de désignation
9. Accueil et intégration — Retour sur l'activité (sondage Google Forms)
10. Mot de la présidente et correspondance
11. Paroles aux représentants des écoles — présentation et attentes
12. Rapports :
 - 12.1 du trésorier
 - 12.2 d'un administrateur du CA du Centre de services scolaire
 - 12.3 d'un administrateur du CA du RCPAQ
 - 12.4 du responsable du contenu Web <https://www.facebook.com/cp.csduroy/>
 - 12.5 d'un représentant d'un des comités (transport, culturel, révision décision)
 - 12.6 Comité calendrier
 - 12.7 Comité service de garde
 - 12.8 Comité accueil et intégration
13. Affaires nouvelles :
 - 13.1. Échange sur les critères de sélection des directions d'école
 - 13.2.
 - 13.3.
14. Levée de l'assemblée

CP-021121-01 IL EST PROPOSÉ PAR MÉLISSA JALBERT

Que l'ordre du jour de la présente assemblée soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE 2020-2021

Monsieur Aublet se présente. Les membres ont reçu le rapport du protecteur de l'élève.

Le nombre de demandes acheminées n'est pas le plus important cette année. Ce qui est à retenir du rapport c'est la récurrence des types de demandes. Cette situation laisse présager que plusieurs personnes ont vécu la même situation et le protecteur de l'élève y apporte une attention particulière.

L'accueil et la collaboration avec le protecteur de l'élève sont exemplaires au niveau des écoles et du Centre de services scolaire, il y a un grand respect du rôle du protecteur de l'élève.

Monsieur Aublet présente les demandes au cours de l'année dernière et un comparatif avec les années antérieures.

La promotion du service de protecteur de l'élève a été revue par le Centre de services scolaire (CSS) afin de bien servir les élèves et leurs parents. Ce travail a été effectué et a été diffusé par l'entremise de l'agenda des élèves et le site Web du CSS (<https://www.csduroy.qc.ca/plaintes-et-protecteur-de-leleve/>).

Une courte vidéo expliquant le rôle du protecteur de l'élève est également disponible sur ce site.

Les plaintes sont de diverses natures : demande de renseignement, service rendu ou encore contestation d'une décision. Le transport scolaire est un élément important. Plusieurs décisions en lien avec les mesures sanitaires, les demandes d'exemption du port du masque.

En 2020-2021, il y a une augmentation des plaintes reçues de 19,6 % par rapport à l'année scolaire 2019-2020. Il faut garder en tête qu'au mois de mars 2020, les écoles ont été fermées pour une période d'environ 8 semaines et cela a eu un impact sur le nombre moindre de demandes.

Plus de 23 % des demandes concernent le comportement, l'attitude ou encore de propos inappropriés des adultes qui travaillent avec l'élève. Les directions d'écoles ont été informées, sensibilisées et formées l'an dernier afin que le personnel soit le plus bienveillant possible à l'endroit des élèves.

Une autre récurrence est la demande d'anonymat de la part des parents lors des plaintes au protecteur de l'élève, par peur de représailles envers leur enfant. Un accompagnement auprès des parents est fait et la collaboration avec les directions est très grande. Les parents sont rassurés par le protecteur de l'élève.

Beaucoup d'éléments concernent le plan d'intervention ou le classement des élèves. Le protecteur de l'élève recommande aux directions d'école de coordonner l'évaluation et l'analyse des besoins des élèves et de voir, en tenant compte des ressources disponibles, comment il pourra soutenir et aider ces élèves en difficulté.

Le fait que la fin de l'année scolaire au secondaire se soit terminée avant la fin des classes a incommodé les parents. Ceux-ci soulignent que chaque jour compte et que, compte tenu du contexte de pandémie, tous les jours d'écoles auraient dû être utilisés par les écoles. Cette démarche est incluse dans le rapport du protecteur de l'élève.

Le transport scolaire apporte chaque année un nombre important de demandes au protecteur de l'élève. Les enfants ayant deux adresses étaient par le passé transportés aux deux adresses, cette situation était un privilège et non un droit acquis. Le protecteur de l'élève invite le comité de transport scolaire à se pencher sur cette nouvelle réalité, à trouver des solutions à cette situation et informer les parents sur le processus mis en place.

La médiation est priorisée pour régler les problèmes soumis au protecteur de l'élève.

Quand le protecteur de l'élève reçoit une demande, elle n'est pas systématiquement traitée par celui-ci par méconnaissance du rôle du protecteur de l'élève. Ces demandes ne sont pas consignées, elles sont réacheminées aux instances adéquates.

Questions :

- *La demande d'anonymat est-elle davantage dans les petites écoles ou les grandes écoles?*

Cette réalité est sans égard à la grosseur de l'école et le protecteur de l'élève est vu comme un moyen d'améliorer le service à l'élève.

- *Qu'est-ce qui a changé dans le transport scolaire?*

Par les années passées, le CSS, offrait le transport des élèves à une deuxième adresse. Maintenant, avec le nombre d'élèves grandissant et le contexte pandémique, il était impossible d'offrir ce service à deux adresses pour les élèves.

La STTR donne des accès pour un nombre restreint d'élèves. Ce n'est donc pas une alternative qui peut régler le problème pour tous les élèves ayant besoin de transport.

- *Y a-t-il un service d'accompagnement des parents qui font des plaintes?*

Il n'y a pas de service d'accompagnement, mais un suivi auprès du parent est fait quelques jours après le premier contact avec ces parents.

Si les parents craignent pour des repréailles, le protecteur de l'élève fera le lien entre les parents et les instances pertinentes.

- *Quel est le mode de fonctionnement du protecteur de l'élève?*

Le protecteur de l'élève n'est pas un employé du CSS. C'est une personne neutre qui va chercher à trouver une situation équitable pour toutes les parties et qui respectera les droits de l'élève.

- *Les recommandations faites par le protecteur de l'élève sont faites au conseil d'administration?*

Oui, le rapport du protecteur de l'élève passe par le conseil d'administration et les résultats feront office de recommandations. Le CSS devra mettre en œuvre les recommandations.

- *Quels sont les délais normaux pour le processus de formulation de plainte?*

Quand un parent contacte le protecteur de l'élève, il y a un délai de trois jours ouvrables pour contacter les parents. Le protecteur de l'élève a trente jours pour rendre son rapport. La moyenne des demandes est réglée à l'intérieur de 10 jours habituellement.

5. LANCEMENTS DE CONSULTATION

- **Politique - Critères d'admission et d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire — Année scolaire 2022-2023**

Madame Sophie Houle, directrice des Services éducatifs, explique qu'annuellement, le Centre de services scolaire adopte les critères d'admission et d'inscription avant le début de la période d'inscription et après avoir procédé aux consultations requises.

En 2021-2022, des changements importants ont été apportés à notre politique afin de tenir compte des modifications à la Loi sur l'instruction publique (LIP) à la suite à l'adoption du projet de loi 40.

Les parents peuvent maintenant inscrire leur enfant dans l'école de leur choix (l'école de quartier n'existe plus). Il faut être conscient que les enfants ne seront pas nécessairement transportés par le service déjà en place.

Le changement d'école était annuel, par le passé. Les nouveaux critères de priorisation inclus maintenant un lien avec l'école déjà fréquentée.

La définition de la capacité d'accueil d'une école est maintenant balisée par la LIP, ce qui n'était pas le cas dans le passé.

En lien avec la capacité d'accueil de nos écoles, notre politique prévoit une « Priorisation des critères d'acceptation des élèves » et de « Relocalisation des élèves ». Celles-ci nous permettent de prendre adéquatement les décisions advenant le cas où la capacité d'accueil d'une école serait dépassée.

Pour les inscriptions 2022-2023, la période d'inscription se tiendra du 17 au 28 janvier 2022

Les membres du comité de parents ont jusqu'au vendredi 3 décembre 2021 pour signaler leurs suggestions de modification.

- **Services éducatifs dispensés dans les écoles primaires et secondaires 2022-2023**

Lancement de la consultation des services dispensés dans les écoles.

Chaque représentant d'école doit s'assurer que les informations fournies dans le document sont exactes.

Les membres du comité de parent ont jusqu'au vendredi 3 décembre pour apporter les modifications pertinentes au document.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2021

CP-021121-02 IL EST PROPOSÉ PAR MÉLANIE PAQUETTE

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2021 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2021

- Les deux résolutions présentées au CSS concernant la *Politique alimentaire* et le guide « *Urgence et usage de contraintes physiques en milieu scolaire* » ont été accueillies par le conseil d'administration et le CSS s'est engagé à travailler ces dossiers.

- Il y avait eu une demande sur la sécurité autour des écoles : le CSS a collaboré avec la Ville de Trois-Rivières et certaines mesures ont été mises en place autour des écoles pour assurer la sécurité des élèves.

8. DÉSIGNATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR — EXPLICATION DE LA DÉMARCHE DE DÉSIGNATION

Le membre du conseil d'administration (CA) du district 2 a remis sa démission puisque celui-ci a été élu aux élections municipales.

Madame Saulnier présente la situation en lien avec la loi 40 et la nouvelle gouvernance scolaire.

Le comité de parents doit convenir du processus pour combler la vacance.

Monsieur David Lafrance explique l'implication demandée et le fonctionnement du conseil d'administration. Seuls les parents représentants peuvent être élus, les substituts ne sont pas éligibles.

La carte du Centre de services scolaire avait été découpée en district pour refléter la situation régionale du CSS.

Une priorité est donnée aux parents du district 2. Si toutefois les parents du district ne signifieraient pas leur intérêt, le poste pourrait être ouvert à tous les représentants parents du comité de parents du CSS.

Monsieur Lafrance explique les rôles de l'administrateur :

- Il/elle doit représenter tous les parents du CSS;
- Il/elle agit diligemment;
- Il/elle s'assure du bon fonctionnement du CSS.

Les dossiers présentés par le CSS sont bien ficelés et les rencontres sont bien structurées. Il y a 6 rencontres par année et il y a des jetons de présence (environ 100 \$/conseil d'administration).

Une formation à distance doit être complétée par les nouveaux administrateurs. Cette formation d'une dizaine d'heures permet de connaître les rôles et responsabilités des administrateurs.

CP-021121-03 IL EST PROPOSÉ PAR SABRINA GIRARD

Que le processus de désignation, comme établi en 2020, soit mis en branle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. ACCUEIL ET INTÉGRATION — RETOUR SUR L'ACTIVITÉ (SONDAGE GOOGLE FORMS)

Sondage suite à l'assemblée générale annuelle (AGA) du mois dernier. En voici les résultats :

- Sur 34 présences, nous avons reçu 25 réponses.
- Plus de 50 % des membres ont apprécié et trouvé utile la séance d'information du 30 septembre.
- 68 % des membres ont apprécié la rencontre de style 5 à 7 qui a eu lieu avant l'AGA du 5 octobre dernier.
- 72 % des membres ont apprécié le repas servi avant l'assemblée générale.
- 75 % des membres ont apprécié le jumelage entre les anciens et nouveaux membres du comité de parents.

Les membres sont sondés sur leur préférence : tenue des rencontres en présence ou en virtuel. Un membre suggère que les rencontres hivernales soient priorisées en Teams

Tous les membres n'ont pas reçu le sondage. Il leur est demandé de vérifier leur boîte de courriel.

La prochaine rencontre était planifiée pour être en virtuel, les membres soulignent qu'ils préféreraient être en présence.

CP-021121-04 IL EST PROPOSÉ PAR MÉNAÏK BLEAU

Que la prochaine rencontre du 7 décembre soit en présence étant donné les élections.

Le vote est demandé :

- 25 pour
- 9 contre

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

10. MOT DE LA PRÉSIDENTE ET CORRESPONDANCE

Fusion des actes d'établissement du collège de l'Horizon et de l'Académie des Estacades. Le Centre de services scolaire tiendra une assemblée publique de consultation le 11 novembre prochain par visioconférence.

Si vous êtes intéressé par ce sujet, SVP communiquez avec le Secrétariat général pour avoir le lien de connexion.

Le comité de parents a été invité à soumettre un mémoire et l'exécutif a décidé de ne pas en présenter puisqu'aucun parent des deux écoles concernées n'a demandé l'appui du comité de parents et que les deux conseils d'établissement concernés ont voté des résolutions en accord avec ces changements.

11. PAROLES AUX REPRÉSENTANTS DES ÉCOLES — PRÉSENTATION ET ATTENTES

Le point est repoussé à la prochaine rencontre, les membres sont appelés à réfléchir à leurs attentes envers le comité de parents.

CP-021121-05 IL EST PROPOSÉ PAR MATHIEU DESJARDINS

Que le point soit repoussé à la prochaine rencontre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. RAPPORTS

12.1 du trésorier

Le formulaire de remboursement des frais est disponible sur Teams.

Les réclamations pour les différentes rencontres peuvent être envoyées au trésorier par le biais du formulaire.

Les frais de gardiennage peuvent être réclamés pour les rencontres en virtuel, cette modalité est en accord avec nos Règles de régie interne.

Frais de la rencontre du 5 octobre : 1 322,77 \$

- 32 présences
- 26 réclamations

Solde au compte : 5 980,69 \$

Les chèques de réclamations seront acheminés cette semaine par courrier interne.

12.2 d'un administrateur du CA du Centre de services scolaire

Il y a eu présentation des états financiers du Centre de services scolaire.

Il y a eu un dépôt du rapport de M. Guy Aublet, protecteur de l'élève, qui a occupé une grande partie de la rencontre.

Rapport du directeur général, reddition de compte, dossiers clés.

12.3 d'un administrateur du CA du RCPAQ

Deux rencontres depuis le début de l'année.

- Rencontre du 12 septembre 2021
 - Le coffre à outils du RCPAQ est maintenant en ligne : <https://rcpaq.org/coffre-a-outils/>

- Un chantier « Comment ne pas oublier d'élèves » sera mis en branle cette année
- Catherine Ratelle, chercheur de l'Université Laval, a communiqué avec le RCPAQ pour que nos membres participent à son étude. Le CSS du Chemin-du-Roy a diffusé l'étude sur son Facebook (questionnaire à remplir). Le comité de parents rediffusera le lien.
- Rencontre du 24 octobre 2021
 - Première rencontre de Maria Lira, merci pour son implication.
 - Lancement du processus pour établir la planification stratégique du RCPAQ. Le comité de parents sera consulté cette année.
 - Plusieurs formations sont offertes en ligne et gratuitement. Visitez le Facebook du regroupement.
 - Les règles de gouvernance du RCPAQ ont été transmises aux membres : deux parents doivent siéger au CA du RCPAQ, dont un officier du comité exécutif.
 - Prochaine rencontre le 5 décembre.

12.4 du responsable du contenu Web <https://www.facebook.com/cp.csduroy/>

Le logo de la page Facebook a été changé pour le logo du Centre de services scolaire.

Le comité exécutif a été présenté sur la page Facebook.

Les publications du RCPAQ sont diffusées sur notre page Facebook.

12.5 d'un représentant d'un des comités (transport, culturel, révision décision)

Aucune rencontre.

12.6 Comité calendrier

La consultation n'a pas été amorcée, ce sera dans notre rencontre de février.

Le comité sera formé le 7 décembre.

12.7 Comité service de garde

Le comité sera formé le 7 décembre.

12.8 Comité accueil et intégration

Le comité sera formé après les fêtes.

Le vidéo des échanges de la séance d'accueil est sur notre groupe Teams.

CP-021121-06 IL EST PROPOSÉ PAR MÉNAIK BLEAU

Que les rapports soient adoptés en bloc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. AFFAIRES NOUVELLES

13.1 Critères de sélection des directions d'école

Chaque année, les présidences de conseil d'établissement reçoivent les critères de sélection des directions d'école et doivent faire leur recommandation au CSS.

Le document est présenté au conseil d'établissement et les membres doivent déterminer les critères. Les membres sont souvent démunis quant à ce processus.

Certains présidents choisissent des valeurs, des compétences et des idées et c'est soumis par le conseil d'établissement.

Certains conseils d'établissement présentent des lettres pour les critères de sélection des directions d'école.

C'est un processus consultatif qui a du sens, cependant les membres trouvent qu'il manque une mise en contexte de l'exercice. Pour éviter la page blanche, il faudrait une introduction du processus avec des directives spécifiques. L'outil est bon et il faut diriger le processus.

Les membres soulignent que les directions doivent sortir lors des échanges concernant ce point.

Les membres aimeraient avoir un partage des différentes pratiques dans nos écoles.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

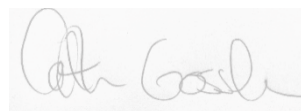
CP-021121-07 IL EST PROPOSÉ PAR MATHIEU DESJARDINS QUE LA SÉANCE SOIT LEVÉE À 21 H 47.

La prochaine séance se tiendra le 7 décembre 2021 à 19 h 30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Président



Secrétaire